

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2021

Révision: 10.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: HADALAN FBA 32P**
- **Code du produit:** 40373
- **UFI:** VE50-2089-H00P-HQWS
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchéité élastique monocomposant à base de polyuréthane.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

IPDI-Prepolymer 2

Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] hexane-1,2-diylbiscarbamat

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

anhydride hexahydrométhylphtalique

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base d'un prépolymère de polyuréthane, contient des solvants

· **Composants dangereux:**

CAS: 68957-72-2	IPDI-Prepolymer 2	25-50%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 93763-35-0	hydrocarbures en C9-16, hydrotraités, désaromatisés	10-25%
EINECS: 297-854-1	⚠ Asp. Tox. 1, H304	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2021

Révision: 10.09.2020

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

		(suite de la page 2)
CAS: 59719-67-4	Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]éthyl] hexane-1,2-diylbiscarbamat ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
Numéro CE: 918-668-5	Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten (Alkyl C3 benzenes, cymenes) ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	2,5-10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351	<2,5%
CAS: 26444-49-5 EINECS: 247-693-8	phosphate de diphényle et de tolyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<2,5%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1	cyclohexanone ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 3, H311; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<2,5%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 25550-51-0 EINECS: 247-094-1	anhydride hexahydrométhylphtalique ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Sens. 1, H317	<2,5%
· SVHC		
25550-51-0	anhydride hexahydrométhylphtalique	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

GISCODE: PU50

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Inhalez immédiatement le spray de dexaméthasone (Auxilloson, Pumocrt). Après inhalation, repos, prise d'air frais, assistance médicale.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'œil sain, retirer les lentilles de contact.

· Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

Symptômes : Légère irritation de la peau possible après une exposition prolongée. L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.

A un effet irritant : a un effet narcotique sur la peau et les muqueuses. Décontamination, traitement symptomatique. Après ingestion, provoquer le vomissement ou un lavage gastrique en ajoutant du charbon activé et du sulfate de sodium (1 cuillère à soupe par 1/4 l d'eau). Ne donnez pas d'adrénaline ou ses dérivés.

Un œdème pulmonaire toxique peut être détecté radiologiquement au stade initial sur une image Tcxorax environ 8 heures après l'inhalation (opacités périhilaires). A titre de comparaison, une radiographie pulmonaire est conseillée dès que possible après inhalation, si le risque d'œdème pulmonaire est suspecté.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée, mousse, poudre, CO2
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas d'incendie, du CO2, du CO et des gaz nitreux peuvent se développer.
Le produit réagit avec l'eau. Eviter la pénétration d'eau dans le produit et le récipient du produit - risque d'éclatement dû à la décomposition. Empêcher les vapeurs ou le produit de pénétrer dans les égouts - risque d'explosion. Recouvrir le produit non-brûlant qui a fui avec de la mousse. Refroidir les conteneurs non endommagés touchés par le feu avec de l'eau pulvérisée.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Retenir l'eau de lutte contre l'incendie contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyez et jetez la surface du sol si de plus grandes quantités s'échappent / fuient.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec de la nourriture et des articles de luxe.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-94-1 cyclohexanone (<1%)	
<i>VLEP</i>	Valeur momentanée: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm
4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle (<0,5%)	
<i>VLEP</i>	Valeur momentanée: 0,18 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, (3)
13463-67-7 dioxyde de titane (<2,5%)	
<i>VLEP</i>	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
26444-49-5 phosphate de diphenyle et de tolyle (<1%)	
<i>VLEP</i>	voir section IIb
7727-43-7 sulfate de baryum, naturel (25-50%)	
<i>VLEP</i>	Valeur à long terme : 1,25 * 10 ** mg/m ³ 2 (II) ; * alvéolaire ** inhalable ; AGS, DFG

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire requise sur les lieux de travail qui ne sont pas suffisamment ventilés. Recommandation : filtre type A (B) avec P3 si nécessaire.

- **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandation : gants en caoutchouc nitrile ou butyle.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 6)

Nom du produit: **HADALAN FBA 32P**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	typique de l'espèce, après solvants
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	137-143 °C

· **Point d'éclair** >35 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	0,7 Vol %
· Supérieure:	7,5 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** >10 hPa

· Densité à 20 °C:	1,5 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:** réagit avec l'eau

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

· Dynamique à 20 °C:	3.000 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.

· **Teneur en solvants:**

· **Solvants organiques:** 0,3 %

· **Teneur en substances solides:** 89,2 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

En cas de combustion incomplète, monoxyde de carbone, oxydes d'azote. Réaction violente avec des agents oxydants forts. Réagit avec : les amines, les bases fortes, les alcools, ainsi que la séparation du CO₂ avec l'eau et les acides carboxyliques.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Eau, oxydants forts, amines, alcools, bases fortes.

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 6)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucune décomposition si utilisé comme indiqué.
Lorsqu'il est brûlé, libère des gaz toxiques tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26444-49-5 phosphate de diphényle et de tolyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402 Acute Dermal Toxicity)
----------	------	---

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Forme un produit de réaction solide avec l'eau.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 7)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Couvrir les quantités déversées avec un matériau humide liant les liquides (sable, sciure de bois, liant universel). Après environ 1 heure de récupération dans le conteneur à déchets, ne pas fermer (développement de CO₂) Maintenir humide et laisser reposer à l'air libre dans un endroit sûr pendant 7 à 14 jours, puis éliminer dans une décharge ordonnée.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **DOT, IATA**

UN1139

- **ADR, IMDG**

néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, IMDG**

néant

- **IATA**

COATING SOLUTION

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG**

- **Classe**

néant

- **IATA**



- **Class**

3 Liquides inflammables.

- **Label**

3

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG**

néant

- **IATA**

III

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

Pas de marchandises dangereuses au sens de l'ADR.

- **Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 60 L

On cargo aircraft only: 220 L

(suite page 9)

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Le produit est soumis au RL 2004/42/EG.

La valeur limite UE pour la teneur en COV de ce produit est à l'état prêt à l'emploi : Cat A/i 500 g/l (2010).

Le produit prêt à l'emploi contient : <190 g/l de COV.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

25550-51-0 | anhydride hexahydrométhylphthalique

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2021

Révision: 10.09.2020

Nom du produit: HADALAN FBA 32P

(suite de la page 9)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 3**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

FR